



# UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1029

27 octobre 2011

- Questionnements sur les dérives et orientations de la nouvelle administration politique
- De meilleures conditions de travail réclamées par des syndicats d'enseignants
- Hinche : la population en colère contre le coût de l'électricité
- Vers l'implantation d'une académie pour valoriser le créole haïtien
- En bref : 10 ans pour le Groupe Médialternatif, documentaire « Goudougoudou », faible séisme dans le sud-est

## >> Questionnements sur les dérives et orientations de la nouvelle administration politique

Convoquée en séance plénière du Sénat de la République ce jeudi 27 octobre, la nouvelle administration politique investie 7 jours plus tôt devra fournir des éclaircissements sur le rétablissement de forces armées, annoncé pour le 18 novembre 2011, date qui coïncidera avec le 208<sup>e</sup> anniversaire (18 novembre 1803) de la bataille de Vertières ayant amené à l'indépendance d'Haïti le 1er janvier 1804. Les forces armées d'Haïti ont été dissoutes en 1995 par l'ancien président Jean-Bertrand Aristide, dans un contexte d'implication d'anciens militaires dans de nombreux actes répréhensibles de violation de droits humains, comme leur participation dans plusieurs coups d'État.

Le nouveau chef de gouvernement, Dr. Garry Conille, et son ministre de l'intérieur, des collectivités territoriales et de la défense nationale, Thierry Mayard Paul, sont appelés à s'expliquer sur l'absence de débat national autour de la refonte des forces armées, les informations faisant état de recrutement et d'entraînement de recrues qui seraient en cours depuis quelque temps, le soupçon de "milice rose" au service du pouvoir politique que sous-tendrait la remise en vigueur des forces armées.

Plus qu'un questionnement, cette convocation du sénat semble mettre le doigt sur un ensemble de dérives et de tentations relevées dans le comportement de l'actuel président Michel Joseph Martelly. Contrairement aux prescriptions de la Constitution du 29 mars 1987, toujours d'application, le nouveau gouvernement a deux ministres de la présidence : l'un chargé des relations avec le parlement, l'autre responsable du dossier des ressortissants Haïtiens vivant à l'étranger. Est-ce que ces deux ministres, apparemment des "super

ministres" ou des ministres d'État (comme au temps de la dictature des Duvalier) abandonneront leurs postes en cas de vote de censure d'une des deux branches du parlement, les ministres relevant en principe du chef du gouvernement et redevables (de comptes) aux sénateurs et députés?

Le président Michel Martelly a nommé des cartels municipaux, alors que des élections n'ont pas encore eu lieu. Plusieurs directeurs généraux d'organismes autonomes ont été installés sans l'aval du conseil des ministres sortants. Des attaques sont multipliées par la présidence contre la liberté de la presse et la liberté d'expression, tandis que la communauté internationale applaudit l'investiture du nouveau gouvernement, en dépit des écarts constitutionnels, légaux et administratifs. Quel rôle joueront les nouveaux cartels municipaux, les nouvelles délégations départementales (représentations de la présidence dans les 10 départements) au moment des compétitions pour le renouvellement du tiers du sénat, de la totalité des 140 conseils municipaux et des 570 conseils d'administration de sections communales?

Aucune délégation gouvernementale n'a assisté, le 13 octobre, à la session de présentation du rapport sur la situation des droits humains en Haïti aux Nations Unies, contrairement au discours axé sur l'État de droit, la démocratie et le changement prônés par la nouvelle administration politique. D'aucuns y voient les germes d'une tentation totalitaire, non officiellement assumée par la nouvelle administration politique, laquelle sera confrontée à des protestations, voire de possibles mouvements de désobéissance civile.

## >> De meilleures conditions de travail réclamées par des syndicats d'enseignants

« Les enseignants sont totalement négligés dans le cadre du programme d'éducation gratuite, alors que ces derniers sont les piliers du système éducatif », critique René Prévil Joseph, président

de la fédération nationale des travailleurs en éducation et en culture (FENATEC), intervenant en compagnie d'autres syndicats sur

le programme d'éducation gratuite annoncé par la nouvelle administration politique.

« Le statut d'enseignant dans la fonction publique n'est pas défini. Le traitement salarial des enseignants n'a aucune référence, alors que l'article 32.10 de la Constitution prévoit l'équité salariale pour les enseignants », dénonce Léonel Pierre, coordonnateur du groupe d'initiative des enseignants des lycées (GIEL) exigeant des appuis financiers de l'État pour les enseignants.

L'union nationale des normaliens haïtiens (UNNOH), le corps national des éducateurs haïtiens (CONEH), la confédération nationale des éducatrices et éducateurs d'Haïti (CNEH), GIEL et FENATEC qualifient de "démagogie" et de "show médiatique" le programme d'éducation gratuite, initié "dans la précipitation, sur une base populiste, sans la planification d'une bonne politique publique sur la qualité de l'éducation", et pour lequel les capacités

### >> **Hinche : la population en colère contre le coût de l'électricité**

A l'appel de l'Organisation pour l'Avancement de Hinche (Plateau central), plusieurs centaines de personnes ont manifesté, lundi 24 octobre, contre le coût jugé exorbitant du service public d'électricité. « Il est temps que les droits sociaux des citoyens soient respectés. Toutes les rivières, qui alimentent la centrale hydro-électrique de Péligre proviennent de notre département », ont scandé les manifestants. Si ces revendications ne sont pas satisfaites dans les jours qui suivent, un nouveau mouvement de protestation est prévu la semaine prochaine, celle du 30 octobre.

Après plus d'une décennie, seulement une partie de la ville de Hinche est finalement électrifiée. 25% des clients ont pu payer les frais, qui varieraient entre 4 à 30 mille gourdes (entre 65 et 491 euros), voire plus, pour être branché sur le réseau.

Interrogé par la presse, le directeur régional de l'Electricité d'Haïti (EdH) à Hinche, l'ingénieur Olivier Marcaisse, affirme ne pas être

### >> **Vers l'implantation d'une académie pour valoriser le créole haïtien**

"Une académie haïtienne est instituée en vue de fixer la langue créole et de permettre son développement scientifique et harmonieux". C'est dans cette perspective de l'article 213 de la Constitution du 29 mars 1987 que se tient, du 27 au 29 octobre, à l'Est de la capitale Port-au-Prince, un colloque international autour du thème : « L'Académie du créole haïtien : Enjeux, défis et perspectives ». Il est organisé par le Comité d'initiative pour la mise en place de l'Académie haïtienne, formé des entités suivantes : Journal Bòn Nouvèl, Presses Nationales d'Haïti, Secrétaire d'État à l'Alphabétisation, Konfederasyon Nasyonal Vodouyizan Ayisyen,

### >> **EN BREF**

10è anniversaire du Groupe Médialternatif (GM), dont fait partie AlterPresse : Pour l'occasion, le GM planifie une série d'activités sur la communication entre novembre 2011 et janvier 2012. Bon anniversaire à eux !

La dignité des Haïtiens exaltée dans un film documentaire "Goudougoudou" : Avec beaucoup d'intérêt, le public haïtien découvre, ces jours-ci, un film documentaire de 55 minutes intitulé

d'accueil des écoles publiques se trouvent aggravées (avec l'annulation des frais scolaires) au lieu d'être renforcées.

« Environ 90% des écoles sont aux mains du secteur privé. Nous pensions que de grands centres d'établissements scolaires allaient être construits, que de nouveaux enseignants allaient être recrutés... Aucune mobilisation non plus n'a été faite en termes de formation. Où est-ce que l'éducation gratuite est réellement effective »?

Dans l'intervalle, l'association des instituteurs des écoles municipales de Port-au-Prince projette d'organiser, à partir du vendredi 28 octobre, une série de manifestations (comprenant grèves et sit-in) afin d'exiger le paiement de cinq mois d'arriérés de traitements à divers membres du personnel (dont les instituteurs) de la municipalité de la capitale.

autorisé à prendre la parole au nom de l'institution dont il fait partie.

Des interrogations pèsent sur le processus d'électrification complète au Plateau Central, qui pourrait prendre du temps. La centrale hydro-électrique de Péligre, censée alimenter la ville de Hinche, ne serait pas prête à répondre à la demande. « Après 40 ans de services, on doit penser à réparer les trois turbines, dont deux étaient tombées en panne depuis quelques temps », déclare l'ingénieur Rosnick Grante, responsable de la centrale.

Les problèmes d'accès à l'électricité ont déjà occasionné, fin août 2011, de violentes manifestations dans le département de l'Artibonite : <http://www.alterpresse.org/spip.php?article11461>. Pour plus de détails, lire <http://www.alterpresse.org/spip.php?article11765>.

l'Université d'État d'Haïti.

Les organisateurs se proposent de « poser les bases concrètes en vue de l'application intégrale des prescrits constitutionnels relatifs à la valorisation de la langue nationale haïtienne et dotant la nation d'instruments pertinents pour sa promotion et son développement ».

Depuis 24 ans, la plupart des dispositions institutionnelles sont plutôt diffusées en français, et non dans les deux langues, comme le préconise la Constitution.

« Goudougoudou » sur le séisme du 12 janvier 2010. « Il faut se souvenir, oublier et espérer », affirme le belge Pieter Van Eecke, coréalisateur avec l'italien Fabrizio Scapin.

Faible séisme dans le Sud-Est le 22 octobre : Panique chez la population, mais aucune victime ni dégât, tel est le bilan de nouvelles secousses telluriques enregistrées dans le Sud-Est dans l'après-midi du samedi 22 octobre.